Yukon
Énergie, Mines et Ressources

Réservé à l'administration

LOI SUR L'EXTRACTION DU QUARTZ, FORMULE 12 (ARTICLE 55)

DEMANDE VISANT À GROUPER DES CLAIMS MINIERS

Cachet de la date

District minier de_____

Je (nous), soussigné(s)[1], propriétaire(s) ou mandataire(s) du (des) propriétaire(s) des claims miniers suivants :
(Utiliser au besoin des feuilles supplémentaires ou une annexe.) (Dresser la liste des noms des claims et des numéros de concession en série, p. ex. TOM 1-40, YC1001 – YC10040.)

NUMÉRO DE CONCESSION	NOM DU CLAIM	FEUILLE DE CARTE

dépose (déposons) un avis de mon (notre) intention de grouper lesdits claims en vue de l'exécution de travaux et, par les présentes, soumets (soumettons) une demande conformément aux dispositions de l'article 55 de la *Loi sur l'extraction du quartz* en vue d'obtenir un certificat selon la formule 6.

Je (nous) certifie (certifions) par les présentes que les claims ci-dessus mentionnés sont adjacents d'après les esquisses ci-jointes.

Fait à _____ _____

Ce _____ jour de _____, 20____ _____
Demandeur(s)

Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée
Les renseignements personnels fournis dans les présentes sont recueillis en vertu de la *Loi sur l'extraction du quartz* exclusivement aux fins de son administration. Veuillez adresser toute demande concernant la collecte ou l'utilisation de ces renseignements au bureau du registraire minier, ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ressources minières, C.P. 2703, Whitehorse (Yukon), Y1A 2C6, 867-667-3190.

[1]Dans le présent document, les expressions désignant des personnes visent à la fois les hommes et les femmes.